

# L'Écho forestier



FONDS D'AMÉNAGEMENT  
DES PRODUCTEURS DE BOIS  
DU CENTRE-DU-QUÉBEC



SPBCQ  
Syndicat des Producteurs de Bois  
du Centre-du-Québec

Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec  
2410, rue de l'Industrie  
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5

Tél.: 819 697-2922  
Télécopieur: 819 697-0574

Vol. 12, No 3, Mai 2008

## CONTINGENTS 2008-2009

Vous recevrez prochainement votre formulaire de contingents pour l'année 2008-2009. Si vous désirez produire des volumes de bois destinés aux marchés des pâtes et papiers, des panneaux ou des copeaux, vous devez le compléter et nous le faire parvenir avant le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Les producteurs retardataires recevront un contingent uniquement si des volumes sont encore disponibles. Nous vous demandons de bien vérifier les informations qui y sont inscrites et s'il y a lieu, d'effectuer les modifications nécessaires. Si vous ne l'avez pas reçu le 10 juin prochain, veuillez communiquer avec le Syndicat dans les plus brefs délais.

N'oubliez pas de nous faire parvenir tous les comptes de taxes des propriétés forestières qui sont inscrites sur votre demande de contingents. Si vous avez fait l'acquisition d'une ou plusieurs propriétés, vous devez nous faire parvenir les comptes de taxes s'y rattachant. De plus, si vous avez fait l'achat d'un droit de coupe non inscrit sur votre formulaire ou que celui qui y est mentionné est échu, vous devez nous faire parvenir un droit de coupe valide, pour la propriété en question, accompagné du compte de taxes municipales s'y rattachant.

Il est important d'inscrire toutes les propriétés et les superficies de boisés marchands que vous possédez sur le formulaire de demande de contingents, si cela n'est pas déjà fait.

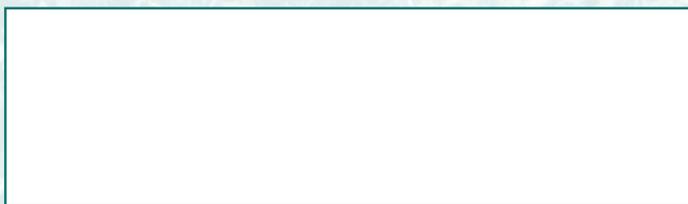
## COUPE DE BOIS CONTINGENTÉ D'ICI LE 30 SEPTEMBRE PROCHAIN

Les producteurs qui désirent produire des volumes de bois destinés aux marchés des pâtes et papiers, des panneaux ou des copeaux, d'ici le 30 septembre prochain, doivent obligatoirement communiquer avec le Syndicat pour faire leur demande de visa et s'assurer qu'ils ont bien un contingent.

Pour les producteurs désirants produire des feuillus durs ainsi que du tremble, des contingents sont disponibles pour la période se terminant le 30 septembre 2008. Pour en obtenir un, vous devez communiquer avec le Syndicat avant de commencer votre coupe. Au niveau du résineux, des contingents peuvent être disponibles selon la situation qui prévaut lors de votre appel au Syndicat.

## SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN DE PLANTATION

Dans le cadre du Programme gouvernemental d'investissements sylvicoles (PIS), l'Agence forestière des Bois-Francs a réservé des budgets pour effectuer des entretiens de plantations dans la région du Centre-du-Québec. Les producteurs ayant des plantations dans lesquelles il y a une compétition importante et qui désirent les entretenir doivent communiquer avec leur conseiller forestier dans les plus brefs délais.



### ADRESSE DE RETOUR:

Syndicat des producteurs  
de bois Centre-du-Québec  
2410, rue de l'Industrie  
Trois-Rivières (Québec)  
G8Z 4R5



## ARRÊT DE COUPE POUR LE PIN, LA PRUCHE ET LE MÊLÈZE 47"

### POUR ABITIBI-CONSOLIDATED

La compagnie Abitibi-Consolidated inc. nous informe que, comme par les années passées, aucune livraison d'essences secondaires ne sera acceptée pour les mois de juillet et août. Par le fait même, le Syndicat n'émettra aucun visa de mise en marché pour cette période et aucune coupe ne devra être effectuée en prévision de livrer dans ces deux mois. Les livraisons reprendront vers le début du mois de septembre. Tous ceux qui désirent couper du bois à partir du mois d'août pourront le faire en demandant leur visa au préalable.

### ARBEC

La compagnie Arbec de St-Georges-de-Champlain, nous a informé qu'elle arrêterait la réception de bois et les opérations de l'usine, à partir du début de mars dernier. Au cours des dernières semaines, nous avons été informés que les opérations de l'usine recommenceraient au 1<sup>er</sup> juillet prochain et que les livraisons du Syndicat débuteraient le 1<sup>er</sup> septembre. Les volumes de tremble produits habituellement pour Arbec seront dirigés vers d'autres usines et nous ne prévoyons pas d'engagement pour le moment dans cette essence. Les prix payés aux producteurs demeureront les mêmes. Nous vous suggérons de consulter la liste des marchés dans les pages suivantes du journal ainsi que les spécifications.

## RECONNAISSANCE DES PRODUCTEURS FORESTIERS COMME PRODUCTEURS AGRICOLES

Lors de l'assemblée générale annuelle du Syndicat, une présentation sur le projet de reconnaissance des producteurs forestiers comme producteurs agricoles a été faite par monsieur Ghislain LeBlond. Ce projet, d'ampleur provinciale, consiste à reconnaître comme producteurs agricoles, les producteurs forestiers qui produisent pour plus de 5 000 \$ de bois par année. En plus des avantages politiques au niveau de la représentation et de la sauvegarde des intérêts des producteurs, ce projet a pour but d'apporter des avantages financiers aux producteurs forestiers admissibles tout en conservant les avantages que les producteurs forestiers ont déjà. Les producteurs présents se sont prononcés unanimement favorables au projet.

## CONTRAT SOCIAL CONTRE LE CANNABIS

Plusieurs municipalités régionales connaissent depuis quelques temps une problématique importante reliée à la production illicite de cannabis. Préoccupées par cette situation, un contrat social de consentement est présentement à votre disposition. Par la signature de ce contrat, vous autorisez ainsi la Sûreté du Québec à utiliser tous les moyens dont elle dispose pour identifier la présence de plants de cannabis sur vos propriétés, intervenir sur vos propriétés sans mandat en tout temps, dans le cadre du programme "Cisaille" et procéder à l'éradication des plants de cannabis s'y trouvant en causant un minimum de dommages.

Pour toutes informations supplémentaires ou pour la signature de ce contrat social, si ce n'est déjà fait, vous pouvez communiquer avec votre poste régional de la Sûreté du Québec.

## GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS

Étant donné les coûts importants reliés à la publication du journal l'Écho forestier, nous demandons aux personnes qui reçoivent ce journal en plusieurs copies de nous en informer, dans les plus brefs délais, afin que nous puissions faire les modifications nécessaires. De plus, si vous recevez ce journal et que vous n'êtes pas impliqué dans le secteur forestier et ne désirez plus le recevoir, veuillez également communiquer avec madame Karine Dessureault au 819-697-2922 poste 221.

Nous vous remercions de votre collaboration.

## UNITÉ DE MESURE

Au cours des derniers mois, nous avons eu plusieurs questions concernant les unités de mesures utilisées dans l'Écho forestier ainsi que sur les chèques de bois. Le tableau ci-dessous vous présente les définitions de celles-ci.

Abréviation	Non complet
m <sup>3</sup> a	mètre cube apparent
m <sup>3</sup> s	mètre cube solide
tmv	tonne métrique verte
tma	tonne métrique anhydre
tiv	tonne impériale verte
mpmp	mille pieds mesure de blanche

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT

Le 24 avril dernier, lors de l'assemblée générale annuelle du Syndicat, monsieur Lucien Perreault, administrateur sortant, a été remplacé par monsieur Yvon Boisvert. Deux autres postes étaient en élection soit messieurs Guy Roussel et Richard Dubé qui ont été renommés dans leur fonction. Nous félicitons les administrateurs pour leur élection et remercions, ils représentent chacun des secteurs.

Secteur	Siège	Nom de l'administrateur	Date fin de mandat	Comité
1	5	Guy Roussel	2011	Comité de transport
	6	Gaston Roy	2010	Contingent et mise en marché Comité de transport Comité de restructuration
2	3	Richard Dubé	2011	Table sur les VHR Zonage forestier
	4	Louis-Michel Larocque	2010	Comité de restructuration Négociation des résineux Zonage forestier
3	1	Gilles Marchand	2009	Contingent et mise en marché Table agro-forestière (Arthabaska et Bécancour)
	2	Yvon Boisvert	2011	Comité de transport
Tous les secteurs				7 Marcel Boilard Négociation des feuillus Agence forestière des Bois-Francis

L'année 2007 a connu une forte baisse depuis deux ans pour atteindre 235 073 mètres cubes apparents soit 64 850 cordes de 4 pieds. Il s'agit d'une baisse de plus de 6,5 % par rapport à l'année 2006 et de 11,2 % par rapport à 2005. La principale raison de cette baisse des volumes mis en marché par les producteurs est la morosité qui perdure depuis 2006 dans le milieu forestier. Le tableau ci-dessous montre les livraisons par groupe d'essences au cours des dernières années.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU SYNDICAT

Les assemblées générales annuelles du Syndicat ont eu lieu le 24 avril dernier à Saint-Valère. Plusieurs discussions ont eu lieu dans un climat serein et d'avancement pour les producteurs. Le volume total de bois mis en marché pour

Groupes d'essences	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Sapin-épinette(m <sup>3</sup> a)	Pâte (1)	67 295	62 533	53 424	50 098	43 632	47 220
	Sciage (2)	50 783	103 495	72 533	78 141	113 071	95 493
Autres résineux (m <sup>3</sup> a)	Pâte (1)	28 763	22 469	13 109	12 454	11 288	11 943
	Sciage (2)	21 057	45 536	23 203	28 720	46 318	46 299
<b>Total résineux (m<sup>3</sup>a)</b>	<b>167 898</b>	<b>234 033</b>	<b>162 269</b>	<b>169 413</b>	<b>214 309</b>	<b>200 955</b>	<b>158 588</b>
Bois-franc (m <sup>3</sup> a)	Pâte (1)	45 445	57 767	23 634	8 722	15 486	15 631
	Sciage (2)	5 981	13 623	7 611	2 903	4 367	2 564
Peuplier (m <sup>3</sup> a)	Pâte (2)	44 008	48 289	29 753	21 199	22 556	25 449
	Sciage (2)	4 181	7 360	2 921	6 608	7 893	6 785
<b>Total feuillus (m<sup>3</sup>a)</b>	<b>99 615</b>	<b>127 039</b>	<b>63 919</b>	<b>39 432</b>	<b>50 302</b>	<b>50 429</b>	<b>76 485</b>
<b>TOTAL (m<sup>3</sup>a)</b>	<b>267 513</b>	<b>361 072</b>	<b>226 188</b>	<b>208 845</b>	<b>264 611</b>	<b>251 384</b>	<b>235 073</b>

- (1) On entend par le mot « pâte » tous les volumes de bois destinés aux usines de pâtes et papiers, de panneaux ainsi qu'aux copeaux.
- (2) On entend par le mot « sciage » tous les volumes de bois destinés aux usines de sciage et de déroulage.

Au niveau des états financiers, nous avons un surplus global d'opérations d'environ 71 000 \$. Celui-ci est dû à l'augmentation des contributions de l'année 2005 ainsi qu'à la restructuration administrative que nous faisons depuis quelques années.

## COURS DE FORMATION

Le 7 et 8 juin prochain, il y a un cours de débroussaillage. La formation dure les deux jours; la première journée sera théorique et la deuxième pratique. Vous devez apporter tout votre équipement. Nous avons besoin d'un minimum de 10 personnes pour que le cours puisse avoir lieu. Le prix de l'inscription sera de 20 \$ par cours et payable lors de la formation.

Si vous désirez vous inscrire au cours, vous devez communiquer avec Martine Gignac au Syndicat le plus tôt possible. Les places sont limitées.

## FORMULAIRE DE MEMBRE

2410, rue de l'Industrie  
Trois-Rivières (Qc) G8Z 4R5  
E-Mail : mgignac@sbois.qc.ca  
Fax : 819-697-0574

## FORMULAIRE D'ADHÉSION

Je, \_\_\_\_\_ désire devenir membre  
Nom de la personne ou compagnie

du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec.

Nom du propriétaire : \_\_\_\_\_

Nom inscrit sur votre compte de taxes

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ Résidence : \_\_\_\_\_ Bureau : \_\_\_\_\_

Superficie de votre boisé : \_\_\_\_\_ acres ou \_\_\_\_\_ arpents ou \_\_\_\_\_ hectares

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

### DOCUMENTS QUE VOUS DEVEZ FOURNIR :

Photocopies des comptes de taxes municipales des terres boisées

Dans le cas où le propriétaire est une compagnie, société ou un groupe de personnes, vous devez fournir une procuration vous autorisant à signer le formulaire de membre.

### Réservé à l'usage du Syndicat

Accepté le : \_\_\_\_\_

Numéro de membre : \_\_\_\_\_

## \$\$\$ ADHÉSION AU DÉPÔT DIRECT \$\$\$

Si vous désirez augmenter la rapidité de vos paiements, le Syndicat offre la possibilité de recevoir votre paiement par dépôt direct. Afin de se prévaloir de ce service, vous n'avez qu'à remplir le formulaire intitulé « ADHÉSION AU DÉPÔT DIRECT » et de joindre un chèque portant la mention « ANNULÉ ». Il est important de noter que les comptes bancaires doivent être obligatoirement au même nom que votre contingent de mise en marché.

Les producteurs qui adhèrent à ce service recevront quand même une copie des billets de mesurage ainsi que les détails du chèque avec la mention « non négociable ». Pour ce qui est du repère sur votre relevé des opérations il sera mentionné « Paié—Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec ».

### Identification de l'organisme payeur

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse (rue, ville, province) : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_

### Autorisation d'être le bénéficiaire

Nom et prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse (rue, ville, province) : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_  
N. de téléphone : \_\_\_\_\_  
N. de résidence à l'usage (ou, en tant qu'employé) : \_\_\_\_\_  
N. d'assurance sociale : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_

Par la présente, j'autorise régulièrement j'ai le droit à effectuer ces dépôts au compte d'épargne ou d'épargne et d'épargne à ce qu'il conviendrait les renseignements nécessaires pour réaliser ces dépôts à toute personne ayant besoin de ces renseignements pour émettre la présente autorisation.

### Identification de l'institution financière d'être le bénéficiaire

Nom de l'institution (caisse ou succursale bancaire) : \_\_\_\_\_  
Adresse (rue, ville, province) : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_

N. de transit ou de courrier : \_\_\_\_\_  
F. de banque : \_\_\_\_\_

**IMPORTANT**  
Je certifie que j'autorise personnellement à mentionner « ANNULÉ » pour votre compte de paiement. Si vous souhaitez que ce paiement soit effectué en numéraire, veuillez en informer l'organisme payeur.

## LISTE DE PRIX ET SPÉCIFICATIONS DES DIFFÉRENTS MARCHÉS DE BOIS DE PÂTES, PANNEAUX ET COPEAUX

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008

### (prix provisoires aux producteurs)

**NOTE :** Vous devez posséder du contingent pour produire les essences ci-haut mentionnées. Les producteurs qui n'en ont pas doivent obligatoirement communiquer avec le Syndicat avant d'effectuer leur coupe.

<b>Pâtes, panneaux</b>	
Sapin-épinette 47"	= 129,00 \$/corde
Pin-mélèze 47" *	= 81,00 \$/corde
<b>3" à 24"</b>	
<b>3" à 16"</b>	= 85,00 \$/corde
Bois-franc 8'	= 74,00 \$/tma
Tremble 93"	= 32,00 \$/m <sup>3</sup> ou \$/tmv
Peuplier 8'	= 71,00 \$/tma
Pins 93" et Mélèze 93"	= 35,00 \$/tmv

\* La pruche, le pin et le mélèze 47" peuvent être livrés dans un même voyage mais la pruche ne doit pas avoir un diamètre supérieur à 14".

## ACHETEURS DE BOIS DE SCIAGE, PAR ESSENCE

USINES	Sapin-épinette 8" & 9"	Sapin-épinette 10" et +	Pruche	Mélèze	Cèdre	Feuillus durs sciage	Feuillus durs déroulage	Tremble déroulage	Tremble sciage	USINES	
										Pin	Pruche
Albitibi-Consolidated											
Adbois / Adwood											
Bardeaux & cédres St-Honoré											
Bernier Breton	X	X									
Blanchette & Blanchette	X	X									
Bois A.J.											
Bois Bellevue (Les)											
Bois de sciage Lafontaine											
Bois D.M.K.J.											
Boiscarvin											
Boiseries Savco											
Bois KMS (GMI)											
Busque & Laflamme											
Carrier & Bégin											
Claude Forget inc.											
Clemond Hamel											
Commonwealth plywood											
Construction Frontenac											
Domtar											
Entreprise Sylvain Drouin											
Fontaine inc											
Gérand Crête et Fils (Kruiger)											
Gestofo											
Industries Mailbec											
Industries manufacturières Mégantic											
Maski											
Matériaux Blanchet											
Maxi-Forêt (Division S. Crête)											
Menuiserie d'East-Angus											

## LISTE DE PRIX ET SPÉCIFICATIONS DES DIFFÉRENTS MARCHÉS DES BOIS DESTINÉ POUR LE SCIAGE ET LE DÉROULAGE

Les producteurs qui sont intéressés à produire du bois destiné au sciage et qui ont besoin de plus amples informations doivent s'adresser à la scierie concernée ou au Syndicat. Ceux désirant obtenir des garanties de paiement doivent communiquer avec le Syndicat pour obtenir une autorisation et doivent en faire la demande avant la livraison. Lors du paiement par le Syndicat ou par la scierie, selon le choix du producteur, un prélevé sera déduit sur les prix affichés ci-dessus. Le Syndicat ne se rend pas responsable des erreurs pouvant survenir lors de la publication des prix et des spécifications.

\* Sauf indication contraire, les prix indiqués sont les prix livrés à l'usine.

\*\* Pour tous les marchés publiés, une surlongueur d'un demi-pouce par pied de bois est exigée avec un maximum de 6". Pour tous les marchés identifiés ci-dessous, le bois doit être sain, droit et exempt de matière étrangère. Les billes doivent être coupées perpendiculairement aux deux extrémités et les branches rasées à l'affleurement du tronç.

### ABITIBI-CONSOL / St-Raymond (Portneuf) (anciennement Gestofo résineux)

Essence	Longueur	Diamètre	Prix
Arrêt des achats de bois pour une période indéterminée.			

### ADBOIS / ADWOOD / Laurierville

Richard Beaudoin 418-659-3039 ou 418-933-1833

Essence	Longueur	Diamètre	Prix
Arrêt des achats de bois pour une période indéterminée.			

### BERNIER BRETON / Lambton

418-486-7461

Essence	Longueur	Diamètre	Prix
Une majoration de 10 \$ est donnée sur l'épinière			
Sapin	10' et 12'	5" à 20"	265 \$/mpmp
	14'	5" à 20"	295 \$/mpmp
	16'	5" à 20"	370 \$/mpmp
L'épinière de champ est refusée.			
Si le voyage comprend plus de 80 % de 16', une prime de 20 \$ du mpmp sera donnée pour le 10' et le 12', et une prime de 10 \$ du mpmp pour le 14'. Mesurage à la table du Maine (Bangor)			

### BLANCHETTE & BLANCHETTE / St-Cérad

Jean-Guy Grenier 819-877-2622

Essence	Longueur	Diamètre	Prix
Arrêt des achats de bois pour une période indéterminée.			

### LES BOIS A.J. / coaticook

Fernand Inkel 819-849-7999

Essence	Longueur	Diamètre	Prix
Sapin-épinette	12' et 14'	5"	260 \$/mpmp
	12' et 14'	6" et +	340 \$/mpmp
	16'	5"	290 \$/mpmp
Pruche	16'	6" et +	370 \$/mpmp
	12' et 14'	6" et 7"	200 \$/mpmp
	12' et 14'	8" et +	240 \$/mpmp
	16'	6" et 7"	220 \$/mpmp
	16'	8" et +	270 \$/mpmp

### LES BOIS BELLEVUE / St-Robert Gilles Paul 450-782-3349

Essence	Longueur	Diamètre	Prix
Pruche et mélèze	8' et 16'	6" et +	A confirmer

### BOIS CARVIN / Ste-Justine de Bellechasse

Berthier Bouffanne 418-383-3060

Essence	Longueur	Diamètre	Prix
Mélèze	7' et 8'	6" et +	145\$/corde

### BOIS DE SCIAGE LAFONTAINE / Ste-Perpétue (L'Islet) 418-359-2500

Essence	Longueur	Diamètre	Prix
Arrêt des achats de bois pour une période indéterminée.			

### BOIS KMS (GMI) / Rivière-Rouge (Outaouais) Simon Tremblay 819-278-1396

Essence	Longueur	Diamètre	Circonférence	Prix par poteau à 6 pieds
Pin rouge et pin gris	32 pieds	---	30,0"	28 \$
	37 pieds	7"	35,5"	80 \$
	42 pieds	8"	38,0"	80 \$
	47 pieds	8"	41,5"	110 \$
	52 pieds	9"	46,5"	135 \$
	57 pieds	9"	48,0"	165 \$
	62 pieds	9"	49,5"	190 \$
	67 pieds	9"	50,5"	220 \$

Veuillez contacter monsieur Simon Tremblay avant de couper

### BUSQUE & LAFLAMME / St-Benoit Labre Jocelyn Pouliot 418-228-9666

Essence	Longueur	Diamètre	Prix
Sapin-épinette	8'	4,5" et +	240 \$/corde
	12' et 14'	5" et +	365 \$/mpmp
Pin rouge	16'	5" et +	385 \$/mpmp
	8'	5" et +	245 \$/corde
	10'	5" et +	325 \$/corde
Mélèze	12' et 16'	6" et +	370 \$/mpmp
	8'	5" et +	200 \$/corde
	10' et 12'	8" et +	300 \$/mpmp